Privilège-M. Jourdenais

La Chambre n'ignore sûrement pas que les élections à la présidence du Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration ont été fort mouvementées et même très bruyantes le mercredi 7 octobre 1987, vers 15 h 30. Les élections avaient pour but d'élire un président et un vice-président pour ce comité. Les procès-verbaux et témoignages sont inscrits au fascicule n° 42 des procès-verbaux du Comité du travail, de l'emploi et de l'immigration. A la page 4212 où on a discuté des qualités des candidats à la présidence, soit celles du député de Laprairie (M. Jourdenais), moi-même, et celles du député de LaSalle (M. Lanthier).

Durant la séance, un député membre du comité demande à M. Lanthier s'il est secrétaire parlementaire. Un autre député, M. John Oostrom, vient à sa défense disant... celui qui a proposé, pardon, la nomination de M. Lanthier répond à M. Warren Allmand et dit ceci: A ma connaissance, M. Lanthier n'est plus secrétaire parlementaire. Un autre député, M. Rodriguez, lui demande: M. Lanthier est-il oui ou non en ce moment secrétaire parlementaire? M. Lanthier répond: Je ne le suis pas, du moins je ne le pense pas. M. Rodriguez: Vous ne le pensez pas, dit-il, l'êtes-vous ou ne l'êtes-vous pas? M. Lanthier dit: Je ne le suis plus, du moins je ne le pense pas. J'ai fait mes adieux hier au ministre et au sous-ministre des Travaux publics. Remarquez bien, cela se passait le 7 octobre 1987.

Or, à la fin de la semaine dernière, le gouvernement déposait les Comptes publics du Canada. Je les ai consultés vendredi en détail et surtout en particulier le volume 2 et les renseignements et analyses supplémentaires à la page 1209 des Comptes publics 1986-1987 où l'on souligne le traitement des secrétaires parlementaires des ministres, et c'est là que j'ai vu l'inscription: Lanthier, C—qui veut dire Claude—secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics du 15 octobre 1986 au 16 octobre 1987 et au salaire de 9 450 \$.

Monsieur le Président, j'ai sursauté me souvenant très bien des réponses de M. Lanthier du 7 octobre.

Monsieur le Président, depuis mon élection j'ai humblement pris mon rôle de député à la Chambre et je respecte cette institution comme il se doit. J'ai fait enquête depuis vendredi, j'ai même demandé au Conseil privé de m'éclairer. Et M. Chassé du Conseil privé m'a confirmé que le député de LaSalle (M. Lanthier) n'avait jamais démissionné de son poste de secrétaire parlementaire et qu'il était toujours en devoir le 14 octobre. Tous les autres secrétaires parlementaires ont été nommés le 14, mais leur nomination entrait en vigueur seulement le 15. Donc, M. Lanthier était toujours secrétaire parlementaire et il était toujours rémunéré.

J'ai consulté des parlementaires, des experts dans les différents parlements et même à la Chambre des communes du Royaume-Uni. Je cite un président de Comité qui, à l'image du Président de la Chambre, doit être au-dessus de tout soupçon, impartial, sans conflit d'intérêts et sans détour.

Monsieur le Président, je précise que c'est en bon parlementaire, soucieux de préserver la respectabilité de cette Chambre et de ses députés et de votre Présidence que je soulève cette question cruciale de la probité du fonctionnement de la Chambre.

Monsieur le Président, c'est probablement la première fois qu'une telle question de privilège est présentée par un député du gouvernement au sujet d'un des collègues de son parti. Mais, pas plus tard que la semaine dernière, tous ceux qui étaient présents ont entendu le premier ministre confirmer à la Chambre l'importance de la réforme parlementaire McGrath.

On remarquait la présence, le 7 octobre dernier à l'élection, de troupes de choc, de groupes que d'autres ont appelé des «goons», même l'adjoint du whip en chef du gouvernement, le député de Lévis (M. Fontaine) dirigeait les troupes gouvernementales avec ses conseillers. On ne peut pas plaider l'ignorance, l'oubli. Le député de LaSalle est un ingénieur très bien connu, un professionnel—la rigueur et la précision font partie de lui-même. Il y a donc une fausse déclaration et, par le fait même, une élection viciée et on a induit en erreur les députés du Comité et ceux de la Chambre. Il faut que le député de LaSalle (M. Lanthier) démissionne immédiatement de la présidence du Comité, ce à quoi je l'ai invité à faire honorablement en ce jour avec la lettre que je vais vous lire:

Monsieur

Lors de votre discours de candidature à la présidence du Comité permanent du travail, de l'emploi et de . . .

- M. le Président: A l'ordre s'il vous plaît! Il n'est pas nécessaire de lire la lettre. Je pense que le Président a reçu la plainte de l'honorable député. Peut-être que dans les quelques prochaines minutes l'honorable député pourrait conclure ses remarques.
- M. Jourdenais: Monsieur le Président, je voudrais lire la lettre l'avisant de démissionner . . .
 - ... et de l'immigration. Vous avez à deux reprises dissimulé la vérité sur votre statut de secrétaire parlementaire. J'ai vérifié vos dires et je suis convaincu que vous avez trompé le Comité et la Chambre. Si vous respectez votre honneur de député et l'honneur de cette Chambre . . .
- M. le Président: A l'ordre! Je regrette beaucoup mais la lettre est peut-être très intéressante mais c'est une attaque très sérieuse contre un honorable député. Et je pense que pour les raisons que je viens d'indiquer il n'est pas nécessaire pour moi d'entendre la lecture de la lettre. Peut-être que l'honorable député pourrait me la donner lorsqu'il aura complété son intervention.
- M. Jourdenais: Monsieur le Président, est-ce que vous me permettez de lire certains commentaires de Beauchesne?
- M. le Président: L'honorable député a demandé s'il peut lire certains passages de Beauchesne. Bien sûr, car il a un argument qui est un argument de procédure. S'il vous plaît.
- M. Jourdenais: Donc, Beauchesne dit à la page 77, commentaire 231: